

La Maison-Dieu, 214, 1998/2, 129-139

Paul ROUMANET

DE LA PAROLE DE DIEU DANS LA CÉLÉBRATION INDIVIDUELLE

LE PASTEUR que je suis expérimente chaque jour dans son ministère paroissial la réelle influence des orientations données par le concile Vatican II. Cela est perceptible en divers domaines, et en particulier, sur un point facilement repérable, celui de la place donnée dans la célébration des sacrements à la Parole de Dieu. Nous savons combien compte, dans la préparation des baptêmes ou des mariages, le choix des lectures qui seront proclamées et reprises dans l'homélie au jour de la célébration. Mais une question se pose pour le sacrement de la Réconciliation, du moins dans sa forme dite individuelle. Il semble que la Parole de Dieu a du mal à y trouver place. Je voudrais, après un rappel de la genèse des indications du rituel, regarder ce qu'il en est de la pratique actuelle et tenter d'esquisser quelques perspectives.

Un rituel qui innove

La proclamation de la Parole de Dieu avait toute sa place dans la pénitence publique antique, puisque celui qui était admis par l'évêque dans l'ordre des pénitents se devait de

participer durant plusieurs mois, voire plusieurs années, à la première partie de la liturgie dominicale. Ainsi la Parole de Dieu entrait tout naturellement dans la démarche pénitentielle. Avec l'introduction des rites nouveaux de réconciliation régis par les pénitentiels et les « tarifs », la proclamation de la Parole de Dieu n'est plus aussi proche de la célébration...

Certes, elle se retrouve en amont, comme appel à la conversion, ou comme soutien de la préparation, ou même au cœur comme prière, mais semble-t-il sans aucun rapport précis ou ritualisé. Cette mise à distance – accentuée encore par les scolastiques et la détermination de la forme du sacrement¹ – s'est maintenue à travers les siècles dans la pratique catholique de la confession, malgré les efforts du rituel de 1614 qui donnait une forme plus cultuelle au sacrement. Nous retrouvons la même absence de la parole de Dieu chez Luther du moins dans le *Petit catéchisme* qui nous livre la manière de faire qu'il préconise² et de même par exemple, chez Max Thurian, dans son petit livre fort remarqué, *La Confession* publié en 1953³. Vatican II va dès lors, en préconisant de redonner place à la Parole de Dieu dans la célébration de tous les sacrements, conduire le nouveau rituel de la réconciliation individuelle à innover.

Orientations conciliaires

Rappelons les quelques données des textes conciliaires. Dans la constitution sur la liturgie, nous lisons :

1. « Dans la pénitence privée de l'époque moderne, le rite sacramentel, accompli à l'écart de la communauté, n'est pas seulement devenu secret : il a même été, en quelque sorte, dépouillé de tout droit à une liturgie par les théologiens scolastiques lorsque ceux-ci prétendirent, contre la pratique de leur temps, qu'une prière accompagnant l'absolution et une imposition des mains ne pouvaient être essentielles au sacrement. » P.-M. GY, « La pénitence et la réconciliation », *L'Église en Prière*, Tome III, Desclée, 1984, p. 127.

2. LUTHER, *Petit catéchisme*, n° 525, *La Foi des Églises luthériennes*, Cerf-Labor et Fides, 1991, p. 314.

3. M. THURIAN, *La Confession*, Delachaux et Niestlé, 1953.

N° 24 : « Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême. C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique [...], c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. »

Dans la même constitution, le Concile déclare :

N° 35 : « Pour qu'apparaisse clairement l'union intime du rite et de la parole dans la liturgie : dans les célébrations sacrées, *on restaurera* une lecture de la Sainte Écriture plus abondante, plus variée et plus adaptée [...] ».

Comme on le voit, les orientations conciliaires restent générales... Les dispositions du nouveau rituel viennent donc d'une part du travail d'ensemble fait pour redonner sa vraie place à la Parole de Dieu dans les célébrations – et nous pouvons penser ici à l'énorme travail fait autour de la célébration eucharistique – ou encore à la mise en situation de la Parole de Dieu dans les rituels du baptême ou du mariage. Elles viennent aussi, et j'oserais dire que ce fut la chance de ce nouvel *ordo paenitentiae*, de l'expérience acquise dans les célébrations communes, avec aveu et absolution individuelle bien évidemment, dès la période pré-conciliaire. C'est à partir de là que la proclamation de la Parole de Dieu a trouvé place dans le rituel de la célébration individuelle. Rappelons brièvement comment elle s'inscrit dans le déroulement du rituel francophone.

Dispositions du rituel francophone (1978 et 1991)

Dans les Orientations, au paragraphe qui s'intitule « *les composantes du sacrement* », nous pouvons lire :

N° 16 : « Du point de vue des formes de la pratique pénitentielle, on peut distinguer quatre éléments qui apparaissent tout au long de l'histoire comme constitutifs de la démarche chrétienne de réconciliation :

– s'accueillir mutuellement,

– écouter la Parole de Dieu,

- confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché,
- accueillir le pardon de Dieu. »

Plus loin, dans la présentation de la réconciliation individuelle, nous lisons :

N° 26 : « Dans cette forme de célébration, la Parole de Dieu est présente, désormais, comme dans les autres formes, mais elle peut être proposée de façon adaptée à chaque cas. »

Puis, dans la présentation pastorale du déroulement,

N° 29 : « Alors le prêtre, ou le pénitent lui-même, lit un texte adapté tiré de la Sainte Écriture, ce qui peut se faire aussi dans la préparation à la célébration proprement dite du sacrement. »

Enfin, dans le rituel proprement dit, nous trouvons :

N° 66 : « Une lecture de la Sainte Écriture sera faite au moment qui semblera le plus approprié avant ou au cours du dialogue. »

Cette disposition est assortie de quelques précisions données par les rubriques, au même numéro :

« Habituellement cette lecture sera choisie par le pénitent [...]. S'il n'y a pas eu référence à la parole de Dieu, le prêtre orientera le pénitent vers tel ou tel texte de l'Écriture... »

N° 67 : « On veillera à ne pas ritualiser ni localiser trop systématiquement cette intervention de la Parole de Dieu dans la célébration. Une évocation de tel ou tel passage de l'Écriture peut venir en liaison avec des lectures préliminaires, avec les textes ou les interrogations du dimanche précédent ou du temps liturgique en cours, ou encore à partir des termes de l'aveu [...] ».

On peut remarquer que le nouveau rituel, tout en invitant fortement à donner une place à la Parole de Dieu, a voulu éviter le risque d'un cadre trop formel. Il indique qu'on pourra l'introduire « avant ou au cours du dia-

logue », mais sans situer très précisément le dialogue, qui semble plutôt se placer après l'aveu des péchés. Or si l'annonce de la Parole de Dieu doit amener le pénitent à la double confession de l'amour de Dieu et du péché de l'homme (comme cela est bien souligné à propos des célébrations communautaires), il semble qu'elle serait mieux située avant l'aveu. Cette indétermination est cependant voulue puisqu'il est dit dans les rubriques : « On veillera à ne pas trop ritualiser ni localiser trop systématiquement » cette intervention de la Parole de Dieu.

Est-ce que ce rituel a réussi à s'imposer ? Il nous faut voir où en est aujourd'hui la mise en œuvre dans la pratique ordinaire des pénitents et des prêtres.

La pratique actuelle

Le nouveau rituel francophone a été promulgué en 1978. Comme on vient de le voir, il donnait place, dans le rite sacramentel, à la Parole de Dieu. Vingt ans après, on peut se demander ce qu'il en est advenu de cette disposition introduite dans une démarche proche et pourtant différente de la pratique multiséculaire.

Un constat

Un premier sondage auprès de prêtres qui reçoivent pour la célébration individuelle dans un certain nombre de lieux repérables dans Paris : Saint-Louis-d'Antin, le Sacré-Cœur, Saint-Sulpice, etc., me fait penser que l'introduction de la parole de Dieu est loin de s'être généralisée. On peut distinguer :

- *L'annonce ou plus simplement la lecture de la Parole de Dieu* dans l'acte de la célébration individuelle est très rare ⁴. Il arrive cependant qu'un pénitent ou une

4. L'un ou l'autre prêtre a pu dire 1 sur 20, d'autres 1 sur 100. Un seul m'a dit 1 sur 2, mais en précisant : « c'est moi qui l'impose, et plutôt vers la fin du dialogue ».

pénitente se présente en disant : « Je me suis préparé avec tel texte, est-ce qu'on pourrait le lire ? » Les rares personnes se présentant ainsi sont le plus souvent des religieuses ou des personnes consacrées, l'un ou l'autre prêtre ou un fidèle du Renouveau. On pourrait se demander si cette rareté ne vient pas du fait que ces lieux « repérables » sont des lieux de passage, où une partie seulement des pénitents s'adresse régulièrement au même prêtre, ce qui rend difficile une éducation sur la durée. En revanche, ce sont des lieux où les prêtres reçoivent dans un local aménagé, où l'on prend du temps pour un vrai dialogue, et où il serait facile d'introduire une lecture. En fait, un rapide sondage auprès de prêtres qui reçoivent des pénitents réguliers confirme ce premier constat.

– *Avec un mode de référence plus large à la Parole de Dieu*, ce que prévoit aussi le rituel : nous constatons une fréquence plus grande. Certains pénitents font allusion aux lectures du jour. Certains font aussi référence, surtout dans les temps liturgiques forts, aux lectures de la messe du dimanche. D'autres font appel à d'autres textes de l'Écriture... Cependant, même sous ce mode large, on ne peut pas dire que la Parole de Dieu ait vraiment trouvé sa place dans ce mode de célébration.

– *L'intervention des confesseurs* pour introduire la Parole de Dieu est plus difficile à évaluer. Des prêtres proposent la lecture d'un texte biblique, mais il ne semble pas que ce soit systématique chez ceux qui le font. Cependant, il est évident que la plupart des prêtres font référence à l'un ou l'autre passage de l'Écriture dans le dialogue avec le pénitent, mais il est malaisé de mesurer s'il y a un rapport explicite avec les dispositions du rituel.

Sans pousser l'enquête beaucoup plus loin, force est donc de constater que cette demande du rituel n'est pas entrée dans la pratique habituelle de la célébration individuelle du sacrement. Il faut s'interroger sur les raisons qui peuvent expliquer cette situation.

Un faisceau de raisons

Je parle d'un faisceau de raisons parce qu'il me semble que cette situation découle de tout un ensemble de causes. On peut indiquer entre autres :

– *La force d'inertie* : ce doit être la première cause. Nous avons derrière nous plus de dix siècles d'une pratique qui a privilégié l'aveu. Il n'est pas surprenant qu'une vingtaine d'années n'aient pas suffi à changer les habitudes. D'autant que la démarche individuelle, bien que modelée sur les démarches communes, reste tout de même très proche de la « confession » traditionnelle. À cela j'ajouterais que nombre de pénitents et de ministres ont connu la pratique ancienne et courent toujours le risque de la retrouver spontanément. Le père Gy soulignait déjà en 1984 que la similitude de structure pourrait expliquer pourquoi la mise en œuvre de la nouvelle manière de célébrer ne s'effectuait que lentement⁵.

– *La difficulté de donner à cette démarche son statut de célébration* : le poids de la rencontre individuelle, de l'aveu, du dialogue qui peut se nouer, est tel qu'il masque aux yeux de beaucoup que nous sommes là dans une célébration sacramentelle où la Parole de Dieu devrait trouver sa place comme elle la trouve dans les célébrations communautaires. Si les autres éléments de célébration qui nous sont donnés dans ce rituel individuel étaient mieux mis en valeur, la Parole de Dieu trouverait plus facilement sa place.

– *La « souplesse » même du rituel*. Le rituel francophone, nous l'avons vu, demande qu'on fasse place à la Parole de Dieu, mais laisse la liberté de l'initiative (pénitent ou à défaut prêtre), le choix du moment (avant ou dans le dialogue qui se noue le plus souvent après l'aveu), les modalités (citation ou évocation). Cette souplesse est pastoralement heureuse, mais elle n'est sans doute pas étrangère à une certaine difficulté

5. P.-M. GY, *art. cit.*, note 1, p. 129.

de mise en œuvre, puisque le rite appelle de lui-même un programme interchangeable.

— *Une confusion sur le rôle de la Parole de Dieu* : on fait souvent appel à des passages de la Bible pour aider à un examen de conscience plus évangélique. C'est une manière de pointer sur des péchés possibles. Quoique réductrice, cette pratique a une part de légitimité. Pourtant le rituel nous oriente vers une autre compréhension. Il s'agit alors d'une parole qui annonce l'amour de Dieu et sa miséricorde. Elle appelle le pécheur à se convertir et à confesser l'amour de Dieu et son propre péché. Cette hésitation sur le sens et donc sur les choix à faire a dû ralentir encore la mise en œuvre.

D'autres facteurs doivent jouer contre une mise en œuvre plus large. Mais, à partir de ce que nous connaissons déjà, nous pouvons nous demander s'il faut mettre en question le rituel et ses options, ou plutôt chercher comment faire évoluer la situation et tirer le meilleur parti d'un rituel qui ouvre de très riches perspectives.

Pour une mise en œuvre

Pour ma part, je n'ai nulle envie de mettre en question le rituel nouveau. Je le trouve riche de possibilités que nous sommes loin d'avoir exploitées. La situation n'est pas brillante, mais elle n'est sans doute pas alarmante si l'on songe que nous célébrons cette année les vingt-cinq ans du rituel romain et seulement les vingt ans du rituel francophone, ce qui est bien peu au regard de l'histoire de ce sacrement. Mais il n'en reste pas moins que nous devons nous demander comment nous pourrions favoriser une meilleure mise en œuvre de ce que demande le rituel à propos de la parole de Dieu.

En reprenant les points déjà indiqués, je dirais qu'il faut sans doute :

— *Lutter contre la force d'inertie*. Il ne semble pas qu'il y ait refus délibéré d'entrer dans la perspective nou-

velle. Il semble donc que, sur ce point, il n'y ait pas autre chose à faire que d'attirer l'attention de tous, de remotiver, et bien sûr de poursuivre résolument le travail d'éducation aussi bien du côté des pénitents que du côté des prêtres. Ce travail est bien commencé, mais chacun est appelé à être vigilant, et sans doute, prêtres et laïcs, avons-nous à nous stimuler les uns les autres.

— *Valoriser l'aspect célébration.* Ceci est primordial. Il ne s'agit pas de durcir les propositions du rituel. Il est heureux que cette rencontre de réconciliation ne soit pas ritualisée à l'extrême. Nous devons nous réjouir qu'elle garde toute la souplesse d'une rencontre de réconciliation, signe d'une autre réconciliation. Cela dit, nous aurions sans doute besoin d'accuser davantage les éléments qui caractérisent habituellement les célébrations chrétiennes. Ceci va dans le sens de ce rituel qui donne, entre autres, un peu plus d'ampleur à la prière commune du prêtre et du pénitent et développe la formule de l'absolution en élargissant la référence trinitaire et la mention du ministère de l'Église. Nous pourrions dans cet esprit placer plus habituellement la lecture de la Parole de Dieu au début de la célébration.

— *Se donner des moyens et des lieux.* Il faut se donner des moyens de manifester l'intérêt porté à la Parole de Dieu, ne serait-ce que par la place que nous donnons à la Bible. Il est bien évident que nous ne pouvons le faire si nous sommes enfermés dans un confessionnal avec des grilles qui s'ouvrent et se ferment alternativement. Pour la liturgie eucharistique, nous avons un ambon, pas toujours facile à situer d'ailleurs ; pour la célébration qui nous occupe, il nous faudra bien trouver quelque chose. Cela relève d'un problème plus vaste, qui est justement celui de l'aménagement de lieux pour la réconciliation individuelle. La revue *Chroniques d'art sacré* vient d'y consacrer son numéro 52 (Hiver 1997). Les études et les essais qui nous sont présentés montrent assez la complexité de tenir ensemble les éléments essentiels. De façon générale, je souhaiterais que ce lieu soit lié à l'église, lieu

de l'assemblée eucharistique, qu'il soit un lieu spécifique, distinct du bureau d'accueil, un peu comme le lieu du baptême, et qu'à l'intérieur de ce lieu, on cherche à situer le prêtre et le pénitent, comme deux frères qui peuvent se regarder et regarder ensemble vers les signes du salut : la Bible ouverte (et lue), et le Christ en croix.

II – *Donner toute sa force à la Parole de Dieu.* Il me semble qu'il nous faut sortir de la tentation de se servir des textes de l'Écriture comme d'un support à l'examen de conscience. Il ne faut pas remplacer la liste de péchés léguée par nos pères par une liste de péchés tirée de la Bible, même si souvent c'est un bon moyen de reconnaître nos propres péchés. La Parole de Dieu est voulue par le rituel comme parole qui nous révèle l'amour de Dieu pour nous et en même temps notre péché, et nous amène à les confesser. Cela peut paraître un peu idéal, mais cette reconnaissance de l'amour de Dieu pour nous n'est-elle pas l'indispensable base de toute la démarche ? Le père Congar écrivait : « La parole comme kérygme conduisant au sacrement et au pardon des péchés [...] comme interpellation pressante en laquelle agit l'Esprit, le Paraclet, lequel nous appelle toujours en avant [...] Or le pécheur est toujours appelé à se lever [...] à entreprendre une marche qui le ramène à son Père. La parole y invite et y aide puissamment si elle est un exercice de la force de l'Évangile [...]. La parole relève déjà de l'exercice des clefs, du lier et du délier ⁶. » Sur le sens de la parole de Dieu dans cette célébration, outre ce que dit le rituel pour la démarche individuelle, nous avons ce qu'il développe pour les célébrations communes.

– *Poursuivre le travail de formation.* Ce travail nous concerne tous, prêtres et pénitents. De plus, il ne doit pas porter sur ce seul aspect touchant à la parole de

6. Y. CONGAR, « Points d'appui doctrinaux pour une pastorale de la pénitence », *LMD* 104, 1970/4, p. 86.

Dieu. Les prêtres ont sans doute à s'appropriier plus profondément les orientations données par le nouveau rituel. Ils ont aussi à travailler à la mise en œuvre concrète en formant peu à peu ceux qu'ils reçoivent pour cette célébration. Cela peut se faire dans les rencontres sacramentelles elles-mêmes, dans les occasions de formation générale. Les célébrations communes joueront un rôle important dans cette formation des uns et des autres. Nous pouvons alors expérimenter la force des rites que sont l'annonce de la Parole de Dieu, la prière commune, l'aveu sans complaisance, tout entier tourné vers le Père de miséricorde, et l'absolution qui prend ainsi toute sa dimension ecclésiale.

Faut-il conclure ? Je dirai que nous sommes en plein travail. La mise en œuvre peut paraître décevante lorsqu'on regarde ce point particulier mais nous sommes en train de découvrir des aspects bien oubliés de la célébration de la réconciliation dans l'Église. Si, pour la célébration eucharistique, les perspectives nouvelles se sont traduites visiblement et presque brutalement dans le retournement du prêtre face au peuple, ici nous n'avons rien d'aussi spectaculaire. Cependant la voie nous est ouverte par les célébrations communautaires qui donnent de l'espace à ce qui se concentre dans les célébrations individuelles.

De plus, au cœur du rite, nous ne pouvons l'ignorer, il y a le pécheur qui vient à la rencontre de l'Église et de Dieu, avec tout le poids de sa vie et l'urgence de son retour vers Dieu. Le rite est au service de sa rencontre avec Celui qui opère la réconciliation. Il est comme un repère dans une démarche qui peut court-circuiter tout le chemin rituel pour aller à l'essentiel. Un prêtre pourra parfois oublier quelques rites, mais il ne pourra jamais oublier qu'il n'y a rien de plus extraordinaire que de dire à celui qui vient demander pardon à Dieu et aux hommes : « Je te pardonne au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » Dans sa parole est aussi la Parole de Dieu.

1. Cette dénomination, sauf erreur de notre part, fut choisie par l'équipe pastorale de Saint-Eustache, tandis qu'à Montrouge, il était question de « permanence de prière et de réconci-